## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

#### **DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu le devis de l'entreprise CHALLENV;
- Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics ;
- Considérant la nécessité d'acquisition de ce matériel ;
- Considérant que la proposition de l'entreprise CHALLENV est apparue comme satisfaisant aux besoins du service acheteur ;

# **DÉCIDONS**

#### Article 1:

Il est conclu un marché pour l'acquisition de dispositifs de stationnement pour les vélos avec la société CHALLENV sise 1336 rue des Chartinières à Dagneux (01 120).

#### Article 2:

Le présent marché est conclu pour un montant de 23 654,44 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 3 mois à compter de l'envoi de la lettre de commande.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Communauté d'Agglomération.

#### Article 3:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 10 octobre 2024

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2024 Publié ou notifié le : 27 novembre 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05) Utilisateur : ACTES AGGLO

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

D2024\_10\_85

Objet:

Marché pour l'acquisition de dispositifs de

stationnement pour les vélos

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-10-10 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Actes individuels

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

1.1 - Marchés publics

Identifiant unique:

005-200067825-20241010-D2024\_10\_85-AI

URL d'archivage :

Non définie

Notification:

Non notifiée

# Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	896 o	
Nom métier: 005-200067825-20241010-D2024_10_85-AI-1-1_0.xml			
Document principal (Acte individuel) applicati		53.2 Ko	

Nom original: D\_3773.pdf

Nom métier:

99\_AI-005-200067825-20241010-D2024\_10\_85-AI-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 10h53min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 10h53min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 10h53min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 10h53min40s	Reçu par le MI le 2024-11-27